

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page d : titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

S. S. PIE X

Et les catholiques allemands

À la veille de la réunion de l'assemblée générale des catholiques allemands, à Cologne, Sa Sainteté Pie X a daigné répondre par la lettre suivante, que nous reproduisons de *L'Univers* à l'adresse que lui avaient envoyée les promoteurs et les organisateurs du congrès :

A Notre cher Fils, Charles Custodis, président du comité d'organisation du congrès catholique de Cologne.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

La lettre que vous Nous avez envoyée naguère au nom du comité organisateur du congrès catholique, Nous engage pour un double motif à vous donner un témoignage tout spécial de Notre gratitude et de Notre bienveillance. Les félicitations collectives que vous avez voulu Nous apporter après que la clémence divine Nous eût confié la charge du Pontificat suprême démontrent la piété filiale qui vous unit tous, comme il convient, dans la soumission au Siège apostolique. D'autre part, le cinquantième anniversaire que votre association est sur le point d'atteindre heureusement, fait par lui même espérer avec certitude que l'assemblée qui, comme vous l'annoncez, se tiendra prochainement, sera plus que jamais nombreuse et solennelle.

Par là, une juste et favorable occasion de nous réjouir

également nous est offerte à tous : pour Nous, qui du faite de ce suprême Apostolat, promenons Nos regards comme du sommet d'une montagne, il Nous est doux et réconfortant de voir tant de défenseurs de la foi, sortis du sein de votre Association, combattre courageusement contre l'invasion croissante des erreurs. Quant à vous, réveillant dans votre esprit le souvenir du temps passé, vous trouvez un agréable réconfort à vous rappeler de belles actions d'où vous pouvez aussi puiser pour l'avenir les gages de fruits plus féconds.

C'est pourquoi, tandis qu'au milieu de vos effusions de joie, vous songez à remplir le devoir de rendre grâces à Dieu, auteur de tous les biens, Nous pensons que c'est pour Nous une obligation que de vous accorder l'éloge public que vous méritez si bien. Et cela, Nous le faisons d'autant plus volontiers que, depuis longtemps, Nous étions mieux connus les sentiments d'admiration et de zèle que professait envers votre Assemblée Léon XIII, Notre prédécesseur d'immortelle mémoire. Nous le faisons d'autant plus solennellement que ce témoignage de l'amour du Pontife vous rendra non seulement plus aptes, mais encore plus ardents à assumer dans l'intérêt de l'Eglise de nouveaux labours.

Au milieu de vos joies actuelles, il n'est pas hors de propos d'évoquer le souvenir — qui est pour vous un souvenir de famille — de Louis Windthorst et celui d'autres hommes illustres que regrette aujourd'hui la religion et votre patrie, et dont la présence orna longtemps vos assemblées, que leur autorité dirigeait. Et ce n'est

pas non plus au second rang qu'il faut placer le nom illustre de Léon XIII lui-même, qui à toute époque encouragea et protégea votre association. Après avoir donné des preuves fréquemment renouvelées de sa bienveillance paternelle envers la nation allemande, il en a laissé naguère encore un éclatant témoignage, l'orsqu'il a voulu que l'illustre évêque de cette cité même dans laquelle vous vous réunissez fût admis, eu égard à ses mérites, dans l'ordre éminent des cardinaux. Pour mettre le comble à tous les biens qu'ardemment Nous demandons en votre faveur à Dieu, qu'à la joie commune vienne s'ajouter la bénédiction apostolique que Nous accordons dans le Seigneur et d'un cœur plein d'amour, à tous ceux qui vont se réunir à Cologne.

Donné à Rome, le 17 août 1903, de Notre pontificat, la première année.

PIE X, PAPE,

LE JUBILE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

A Nos chers Fils Vincent cardinal Vannutelli, Mariano cardinal Rampolla del Tindaro, Dominique cardinal Ferrata, Joseph Culasanz cardinal Vivès.

Messieurs les cardinaux,

IL est de Notre devoir de faire trésor, en toutes choses, des documents et des exemples laissés par Notre auguste prédécesseur Léon XIII, de sainte mémoire, Nous le devons d'une façon spéciale en ces choses qui ont pour but l'augmentation de la foi et

la sainteté des mœurs. Or, le vénéré Pontife, à l'occasion du cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge, accédant au désir des fidèles du monde entier, que cet anniversaire fut célébré avec une solennité extraordinaire, avait nommé, au mois de mai dernier, une commission cardinalice chargée d'ordonner et de diriger les préparatifs opportuns pour commémorer dignement cet événement remarquable. Nous, pressé des mêmes sentiments de dévotion pour la très sainte Vierge et persuadé que dans les vicissitudes douloureuses des temps que Nous traversons, il ne Nous reste plus d'autres soutiens que ceux du ciel, et, entre autres, la puissante intercession de cette Vierge bénie qui fut en tout temps le secours des chrétiens, Nous vous confirmons, messieurs les cardinaux, comme membres de cette commission ; bien certain que vos sollicitudes seront couronnées des succès les plus splendides, avec l'aide aussi de ces hommes excellents, qui, à tant d'autres mérites, sont bien heureux d'ajouter encore celui de se mettre entièrement à votre disposition pour exécuter avec fidélité vos décisions.

Veuille le Seigneur, en cette année jubilaire, exaucer les prières que lui adressent les fidèles par l'intercession de la Vierge immaculée, appelée par la très auguste Trinité à participer à tous les mystères de la miséricorde et de l'amour et constituée la dispensatrice de toutes les grâces.

C'est dans ce cher espoir que Nous vous accordons

bien de cœur, messieurs les cardinaux, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 8 septembre 1903.

PIE X, PAPE.

PRIÈRE

Vierge très sainte, qui fûtes agréable au Seigneur et devintes sa Mère, immaculée dans le corps et dans l'esprit, dans la foi et dans l'amour; en ce solennel jubilé de la proclamation du dogme qui annonça au monde entier que vous étiez conçue sans péché, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissant patronage. Le malin serpent, contre qui fut lancée la première malédiction, ne continue que trop à combattre et à tenter les malheureux fils d'Ève. O vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, qui, dès le premier instant de votre conception, avez écrasé la tête de l'ennemi, accueillez les prières que, unis avec vous d'un seul cœur, nous vous conjurons de présenter au trône de Dieu, pour que nous ne cédions jamais aux embûches qui nous sont tendues, qu'ainsi nous arrivions tous au port du salut et qu'à travers tant de périls l'Eglise et la société chrétienne puissent chanter encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

A tous ceux qui réciteront cette prière Nous accordons pour une fois par jour l'indulgence de trois cents jours.

Du Vatican, le 8 septembre 1903.

PIE X, PAPE.

A Sa Grandeur

MGR JOSEPH-MEDARD EMARD

Evêque de Valleyfield

A l'occasion des premières ordinations sacerdotales de son collège diocésain

A l'aube du printemps, quant revient, Monseigneur,
Le vieux soleil aimé de tous, le moissonneur
A pleines mains se plait à jeter dans la terre
Le blé qui lèvera bientôt sa tête altière
Pour onduler là-bas aux caresses du vent.
La fatigue est bien rude alors et l'ouragan
Viendra peut-être un jour découronner la plaine
Des épis d'or éclos à la très douce haleine
Des zéphyr. Qu'importe ! Il sème le moissonneur
Le blé qui donne à tous la santé, le bonheur.

Vous aussi, Monseigneur, vous fîtes à la peine
Et vous avez longtemps de votre main bien pleine
Semé de vos bienfaits un sol fertilisé
Par d'incessants travaux. Vous n'avez refusé
Ni soins, ni dévouements, dans votre amour de père
Au sol béni qui vous donne en moisson première
Six prêtres qui demain monteront à l'autel
Pour demander à Dieu de vous bénir du Ciel.

De ces fils premier-nés, oh ! puisse la prière
Vous garder bien longtemps à vos prêtres, sur terre.

Où, que Dieu vous accorde encor des jours bien longs
Pour voir le vieux soleil mûrir de ses rayons
La récolte dont vous confiez la semence
Au champ de vos labeurs tout fleuri d'Espérance.
Car de nouveau viendra le temps de la moisson
Déroulant ses flots d'or aux bouts de l'horizon.
D'autres prêtres suivront — fils de votre tendresse
Pour ramener ce jour de très pure allégresse
Où tous n'ayant qu'un cœur et qu'une âme avec vous
Nous rendons grâce à Dieu, Monseigneur, à genoux
Et puisque vous voulez devenir notre Père,
Quant nous ne pouvons plus respirer la lumière
Ni boire au doux soleil du pays des aïeux,
Devenus vos enfants chers et affectueux,
Nous voulons, Monseigneur, à la joie, à la peine,
Etre avec vous toujours. Nous voulons dans la plaine
Où d'autres de vos fils rivalisent d'ardeur
Et d'amour, vous donner nos forces, notre cœur,
Pour hâter avec vous et voir briller encore
D'un jour comme aujourd'hui la radieuse aurore
Agréez, Monseigneur, ces vœux et ses souhaits
Et mille fois merci du cœur pour vos bienfaits.

A. B.

EN GARDE

Sous ce titre, « *l'Osservatore Romano* » a publié récemment un entrefilet dont la reproduction n'est pas sans utilité et sans intérêt pour la presse catholique *entière*.

« Nous mettons en garde nos lecteurs et nos collègues du journalisme catholique contre les nouvelles dites du Vatican, si nombreuses et si « mirobolantes », que met en circulation la presse libérale.


« Elles sont à base de personnalités et de médisance, tantôt tandancieuses, tantôt inventées de toutes pièces ; elle ne devraient être bonnes que pour les braves gens qui cherchent dans les cancans une distraction et un passe-temps.

« Il serait bien temps d'en finir avec cette manie impertinente, inconvenante, et qui sent à l'excès la mauvaise éducation.

« Mais voilà, il s'agit de parler contre le Vatican, et tous les moyens sont bons, même celui de publier des nouvelles sans aucun contrôle ; car on est sûr que Voltaire avait raison quand il disait que du mensonge il reste toujours quelque chose. »

Il est certain qu'il n'y a rien de plus attristant que de voir des journaux catholiques qui, sous prétexte de donner à leurs lecteurs tout ce qui paraît sur Rome, et surtout les nouvelles les plus intéressantes, ramassent et publient sans contrôle ni réserve des inventions fantaisistes qui ont vu le jour d'abord dans des milieux hostiles ou tout au moins fort étrangers au Vatican.

DERNIER ENTRETIEN !

 l'abbé Vercesi a publié, dans l'*Osservatore cattolico*, de Milan, un très intéressant récit du dernier entretien qu'il eût, avant le conclave, avec le cardinal Sarto. Nous reproduisons en entier ce précieux document.

“ On me permettra de reproduire dans ces colonnes une partie de mon dernier entretien avec l'éminent cardinal Sarto, aujourd'hui Pie X. Je ne l'avais plus vu depuis cinq ou six ans, mais j'avais gardé le vivant souvenir de sa figure sympathique, et je me rappelais les belles soirées passées avec lui au collège Lombard, quand tous les séminaristes faisaient cercle autour de lui et restaient, pendant des heures et des heures, suspendus à ses lèvres qui abondaient en spirituelles saillies.

“ Venu tout récemment à Rome, au lendemain de la mort de Léon XIII, je demandai à Mgr Lualdi, recteur du collège, une courtoise hospitalité, qui me fut aimablement accordée, et j'eus la joie d'apprendre que, suivant sa coutume, le patriarche de Venise descendrait au collège, en même temps que le cardinal notre archevêque, (le cardinal Ferrari, archevêque de Milan).

“ Le matin même de son arrivée, je me fis annoncer, le patriarche vint à notre rencontre, (car D. Guido Anichini, mon ami, m'accompagnait), et, tout souriant :

“ — Le quatrième pouvoir ! dit-il. Quelles nouvelles nous apporte le quatrième pouvoir ?

“ Et nous de répondre : — Le quatrième pouvoir prétend que le cardinal Sarto sera Pape.

“ — Et il se trompe de parti pris, nous répondit-il. J'ai pris un billet d'aller et retour et j'ai promis à mes Vénitiens de retourner vivant ou mort à la cité des lagunes. Il nous faut un cardinal de curie, un cardinal qui soit au courant de la politique, et non un pauvre évêque qui n'est pas habitué à traiter avec les ambassadeurs.

“ — Oh ! quant à cela, répliquai-je, les habitudes se prennent bientôt. Une fois arrivés sur le trône de Saint-Pierre, on apprend à traiter avec les ambassadeurs, les princes et les rois sans tant de difficultés. Du reste, n'avons-nous pas remarqué comment le “ quatrième pouvoir ” parle avec insistance d'un Pape pieux, de préférence à un Pape politique ?

“ — Laissons parler le quatrième pouvoir, au moins le quatrième pouvoir libéral, qui n'a pas la moindre compétence en fait de conclave. Que de sottises on a écrites, tous ces jours-ci ! Un dessein inavoué se cache sans doute là-dessous, mais le résultat finira peut-être par être tout contraire au but visé...

“ Le cardinal continua :

“ — Vous avez fait allusion à la formule que l'on met en circulation : *Un pape pieux*. En vérité il ferait beau de voir un Pape qui ne fût pas pieux ! Mais ceux qui font sonner cette formule rêvent d'un Pape relégué dans la pénombre du temple, appliqué uniquement à

répandre des bénédictions, sans aucune influence sociale ! Mais non ! Ce n'est pas un Pape de ce genre qu'il nous faut. Le catholicisme doit exercer toute son influence sociale ; dans ces temps-ci, en particulier, il ne doit pas se retirer, il ne doit pas se mettre à l'écart, mais il doit continuer ses ascensions !

“ Et les yeux de celui qui s'appelle aujourd'hui Pie X, étincelaient ; et il semblait que le cardinal Sarto traçait un programme.

On passa ensuite à examiner, — mais à vol d'oiseau, — la situation de la France, de l'Allemagne, et de l'Italie. Pour finir, le cardinal revint à sa chère Venise.

“ Dès que le conclave sera terminé, fit-il, je m'en irai revoir ma belle lagune. ”

“ — A moins, repliquâmes-nous en plaisantant, que vous ne restiez enfermé pour toujours au Vatican.

“ — Même alors, je voudrais demeurer le patriarche de Venise. On ne sait jamais. . . ajouta-t-il après une légère pause, et en esquissant un sourire malicieux.

“ — Je jugeai que l'heure était venue de prendre congé, d'autant plus que j'aurais facilement l'occasion de l'approcher encore avant qu'il n'entrât au Conclave. Je l'approchai en effet, et je ne laissai pas d'entrer avec lui en de larges et sereines discussions que, maintenant, j'indique à peine, par une réserve que l'on comprendra. Et aujourd'hui, à quelques jours de distance, — aujourd'hui que le cardinal a été élevé à la plus haute dignité de l'Eglise — je songe au dernier entretien que j'ai eu

avec celui qui est maintenant Pie X, et je reconnais que le *Temps* a eu pleinement raison de dire que Pie X *cisellera le monument sculpté par Léon XIII à coups d'idées*. Et le grand ciseleur du monument sculpté par Léon XIII ne peut manquer d'achever avec succès l'ébauche de son prédécesseur, car son caractère doux et généreux, son expressive bonhomie, entoureront son pontificat de rayons lumineux. Pie X, nous apparaît comme le Pape populaire par excellence, le pontife qui clot l'époque des grandes conceptions pour en ouvrir ou en accentuer une autre : celle des réalisations fécondes... ”

PATRIARCHES ET PATRIARCATS

(ÉTUDE)

L'ELECTION récente du patriarche de Venise au Pontificat suprême a mis en relief aux yeux de l'univers le titre patriarcal, et les prérogatives qui y sont attachées.

Elle nous porte à en retracer l'antique origine, à en exposer la raison d'être, et à examiner les privilèges nombreux dont jouissaient autrefois les patriarches, et dont l'importance est aujourd'hui amoindrie.

Nous empruntons, en majeure partie à l'*Annuaire pontifical* de Mgr Albert Battaudier, les notions sommaires que nous allons donner.

* * *

Le *Patriarche* est un prélat qui a des droits et une juridiction plus considérable que celle des métropolitains, et à peu près semblables à celle des Primats sur lesquels il a cependant préséance.

Le *Patriarcat* est l'étendue de pays sur lequel s'exerce la juridiction du patriarche.

En commençant par le siège patriarcal de Rome (44) qui, selon la remarque de l'*Annuaire*, se trouve au-dessus de toute comparaison, à cause de sa suréminente dignité, l'on compte cinq patriarcats majeurs ainsi appelés à cause de l'antiquité de leur fondation et de l'importance de leurs prérogatives.

1o Celui de Rome, fondé par saint Pierre, et qui, outre la primauté sur l'Eglise entière, avait tout l'Occident sous sa juridiction patriarcale ;

2o Celui d'Alexandrie, fondé par saint Pierre qui y avait envoyé son disciple saint Marc, et dominait sur l'Afrique ;

3o Celui d'Antioche, qui avait été le siège temporaire du Prince des Apôtres, et avait juridiction sur l'Asie ;

4o Plus tard, celui de Jérusalem, reconnu au concile de Nicée, et confirmé par plusieurs papes, en particulier par Innocent III, au commencement du XIIIe siècle.

5o Puis, celui de Constantinople, qui pour n'être pas de fondation apostolique et avoir été réprouvé par plusieurs papes, fut enfin reconnu par Innocent III, au quatrième concile de Latran, en 1215, et acquit préséance sur les autres patriarcats en vertu de la Bulle

Consentiente, d'Eugène IV, qui confirmait solennellement ce privilège au concile de Florence, en 1439.

* * *

Le patriarche doit réaliser une double condition : la *première*, dominer non seulement sur plusieurs diocèses, comme le métropolitain, mais sur un vaste ensemble de territoire ; la *seconde*, imposée par le décret de saint Nicolas Ier (858, 867), demande que le siège patriarcal soit de fondation apostolique. Il n'y eut donc aux origines de l'Eglise, comme on le voit, que trois sièges patriarcaux : ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche.

Les patriarcats mineurs ou *honoraires* sont ceux qui ont été constitués par le Souverain-Pontife pour *honorer* certains sièges. Ils sont de fondation plus récente. De ces derniers sont, en Occident, le patriarcat de *Lisbonne*, constitué en 1716 et celui de *Venise* en 1451.

Venise a hérité des droits patriarcaux d'Aquilée, et de Grado, mais n'en a conservé que les honneurs, aucun métropolitain n'étant soumis à la juridiction du patriarche de Venise.

Celui des *Indes occidentales* a été fondé vers 1520, par Léon X.

En Orient, il y a celui des Indes Orientales, fondé en 1886, décerné à l'archevêque de Goa par Léon XIII, voulant rétablir la hiérarchie dans les Indes.

En Orient, il y a aussi des patriarches catholiques de rites différents.

Pour le siège d'Antioche que nous avons mis au nombre des patriarcats majeurs, il y a quatre patriar-

ches : un du rite grec melchite, un du rite maronite, un du rite syrien, et un du rite latin.

Il y a en outre les patriarchats de Babylone, 1681, de Cilicie, 1742.

Basiliques patriarcales

Comme les patriarches avaient souvent besoin de venir à Rome, soit qu'ils y fussent appelés par les conciles, soit qu'ils voulussent traiter avec l'évêque de Rome, les affaires de leur patriarcat, les papes, pour reconnaître leur haute dignité et pour les relier plus étroitement à l'Eglise romaine, leur fixèrent un séjour déterminé, auprès des grandes basiliques, qui pour cette raison, furent et sont encore appelées basiliques patriarcales, parce que la demeure du patriarche leur était annexée.

La demeure patriarcale de l'évêque de *Rome*, d'abord fixée dans la maison du sénateur Pudeus, fut transportée à Saint-Jean de Latran, après la paix rendue à l'Eglise. Elle y reste encore attachée, bien qu'effectivement le Pape demeure à Saint-Pierre. C'est pour cette raison que Saint-Jean de Latran devenant l'Eglise du Pape, est regardée comme la première basilique du monde.

Le Patriarche d'*Alexandrie* reçut pour siège, à Rome, Saint-Paul-hors-les-murs.

Le patriarche de *Constantinople* eut son habitation à Saint-Pierre ; celui d'*Antioche* à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, et celui de *Jérusalem* dans les bâtiments annexés à Saint-Laurent-hors-les-murs.

But et raison d'être

Les patriarchats ont été fondés pour servir de centre secondaire à l'unité de la foi.

Rome, ou le patriarcat d'Occident, était le centre principal et primaire.

Or, il est arrivé que les trois grands patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, ont rapidement dévié de cette unité et sont tombés dans le schisme et l'hérésie.

Jérusalem, patriarcat plus d'honneur que de juridiction, n'a pas été touché par l'erreur : sauf une interruption de courte durée pendant laquelle un intrus s'assit sur le siège patriarcal.

Rome seule peut montrer une suite ininterrompue de Pontifes dont la foi, suivant les divines promesses, n'a jamais éprouvé de défaillances.

Aux premiers siècles de l'Eglise, alors que les communications étaient difficiles, le Souverain-Pontife pourvoyait par leur moyen à l'administration de toute l'Eglise et exerçait, grâce à eux, sa juridiction immédiate et ordinaire sur tous les fidèles du monde chrétien. Il est encore à remarquer que ces pouvoirs subsistent chez les patriarches orientaux établis dans les contrées où l'on trouve encore les mêmes difficultés de communication qu'autrefois.

De plus, les patriarchats orientaux étant établis pour gouverner les fidèles de ces rites, il convenait de faire dépendre ces derniers directement d'un prélat de leur

communion, relié ensuite lui-même par la confirmation apostolique et la concession du *pallium* au Pontife Romain.

Depuis la nouvelle Constitution pontificale *Orientalium dignitas ecclesiarum* (13 nov. 1894) tous les patriarcats orientaux ont à Rome un délégué attitré, ce qui fortifie l'union et permet au Saint-Siège d'étendre et de faire mieux sentir son action.

* * *

Pouvoirs des Patriarches

Les droits attachés au patriarcat tirent leur source de Saint-Pierre. Rome ayant elle-même été érigée en siège patriarcal, c'est de l'évêque de Rome que les patriarches reçoivent toute leur puissance.

Les pouvoirs du patriarche, dans les églises d'Orient, où les traditions se sont maintenues dans leur antique vigueur sont considérables, et ceux des métropolitains actuels ne sauraient en donner une idée.

Chaque patriarche est vis-à-vis de ses évêques suffragants, et par eux vis-à-vis de son peuple, considéré comme un petit pape de sa nationalité, alors même qu'étant catholique, il reconnaît sa parfaite dépendance du *Pape de Rome*.

L'élection des patriarches se fait seulement par les évêques de la province réunis en synode : ils peuvent élire un simple prêtre, mais le premier devoir du nou-

vel élu est de demander au Souverain-Pontife la confirmation de son élection.

D'après les déclarations de Benoît XIV (14 fév. 1742), voici les droits des patriarches.

Convoquer le synode patriarcal (dont les actes, pour avoir force de loi, doivent être confirmés à Rome); visiter tous les trois ans les diocèses de son patriarcat, y percevoir dîmes (la dixième partie de celles que perçoivent les évêques dans leurs diocèses respectifs); consacrer les saintes huiles et les distribuer à ses suffragants. Ils peuvent donner aux métropolitains le pallium grec, non le latin. Eux seuls peuvent sacrer les évêques et archevêques de leur patriarcat et recevoir les appels faits contre eux.

Ces pouvoirs sont limités en certains cas. Ainsi le patriarche ne peut pas déléguer un vicaire patriarcal, auquel il donnerait toute sa juridiction; ne doit pas entraver, hors les cas canoniques, la juridiction des ordinaires; les priver de leur juridiction ou les déposer sans le concours du synode; donner des indulgences, soit plénières, soit de 100 ou 50 ans, sans un Indult spécial; abdiquer sans la permission du Souverain-Pontife. Il lui est aussi strictement défendu d'innover dans les rites et usages de l'Eglise orientale.

Comme marque de leur dignité, non seulement, ils élèvent la croix devant eux sur tout le territoire de leur patriarcat, mais par concession spéciale, dans le monde entier, la seule ville de Rome exceptée.

Privilèges

Ils sont de droits assistants au trône pontifical, portent à Rome la mozette sur la mantellette, et en dehors de Rome la mozette sur le rochet découvert, comme un évêque dans son diocèse. Ils ont, comme les cardinaux, six cierges à la balustrade, quand ils célèbrent à la Sixtine, devant le Souverain-Pontife. Ils timbrent leurs armes de quinze glands verts, depuis que les archevêques en ont pris dix, et surmontent leur écusson de la double croix qui est un ornement héraldique et non une croix lithurgique.

Ils ont de droit le titre d'Excellence Révérendissime, en vertu d'un récent décret de la Congrégation du Cérémonial (3 juin 1893).

Ils ne pouvaient porter celui de Béatitude, réservé par la tradition et l'usage au Souverain-Pontife, et leur dignité demandait à être distinguée par une appellation qui lui fut personnelle.

Or, comme en Italie, d'après un usage constant, les évêques reçoivent le titre d'Excellence, on continue à appeler, sauf dans les documents officiels, les patriarches : Sa Béatitude.

D'après un décret de Benoît XIV du 6 juill. 1752, ils peuvent à Rome, à défaut des cardinaux, consacrer des évêques.

Les patriarches majeurs de l'église orientale ont exercé autrefois une grande puissance. Aujourd'hui ces sièges sont occupés par des infidèles ou des schisma-

tiques : pour perpétuer le souvenir de leur règne, le Souverain-Pontife a coutume de créer des patriarches latins, honoraires, qui demeurent titulaires de ces sièges, sans exercer cependant aucune juridiction patriarcale.

Quant aux patriarches mineurs de l'Occident ils possèdent juridiction à peu près semblable à celle des métropolitains.

LE VENERABLE PERE EUDES

Et sa Congrégation de Jésus et Marie

(Suite)

L'OEUVRE des saints, fondée sur la Croix du Sauveur Jésus leur survit toujours. C'est ce que nous allons voir dans celle du vénérable Père Eudes, marquée véritablement du doigt de Dieu.

La petite congrégation des prêtres de Jésus et Marie qu'il avait fondée en 1643, au milieu de contradictions de toutes sortes, et qui, en 1789, possédait dix-sept établissements, vit, comme tous les ordres religieux d'ailleurs, ses membres dispersés par la tempête révolutionnaire. Du moins, eut-elle la consolation de voir tous ses enfants refuser le serment sacrilège à la constitution civile du clergé et l'honneur de compter plusieurs des siens parmi lesquels le R. P. Hébert, confesseur de Louis XVI) au nombre des martyrs égorgés aux Carmes en haine de Jésus-Christ.

Pendant trente ans les circonstances ne permirent pas de rétablir et de réédifier l'œuvre du P. Eudes. Enfin, le 9 janvier 1826, des représentants des anciennes maisons de Caën, de Bayeux, de Coutances, d'Avranches, de Séez et de Rennes, se réunissaient dans cette dernière ville, dans une maison dite du Pont St-Martin. A l'unanimité ils choisissaient le vénéré P. Blanchard, comme supérieur général de l'Institut reconstitué. Mais hélas ! comme le fait remarquer un Père Eudiste, dans un chapitre fort intéressant sur la restauration de sa congrégation, c'était un général presque sans armée. Pendant longtemps, en effet, l'humble congrégation devait connaître l'état le plus précaire.

*
* *

A la mort du P. Blanchard, le P. Louis de la Morinière lui succéda dans sa charge si délicate et si difficile et employa les ressources de sa prodigieuse énergie, activée par l'esprit surnaturel le plus pur, à établir de nouvelles fondations en Bretagne et en Amérique. Mais pour des causes qu'il serait trop long d'énumérer, les fondations entreprises à cette époque en Amérique échouèrent complètement. Au contraire, les maisons de Bretagne, et en particulier les collèges Saint-Martin de Rennes, et Saint Sauveur de Revon, après les épreuves inhérentes à toute œuvre qui débute, prirent un accroissement des plus rapides.

Durant le généralat du P. Gaudaire, successeur immédiat du P. Louis de la Morinière, la congrégation

des Eudistes se fortifie de plus en plus en Bretagne et accepte en dehors de cette province la direction de quelques petits séminaires. Mais à la mort du R. P. Gaudaire survenue en 1870, elle comptait encore un personnel bien peu nombreux, si restreint même qu'elle avait dû décliner des offres fort avantageuses.

Voilà quels ont été les ouvriers de la première heure suscités par Dieu pour ressusciter au XIXème siècle l'œuvre admirable du Vénérable Père Eudes, ouvriers bien modestes, dont le monde n'a jamais connu l'héroïsme. Mais qu'importe ! Celui pour qui ils travaillaient et semaient dans les larmes et l'obscurité du labeur quotidien, afin qu'un jour leurs fils, nés de leurs épreuves et de leurs souffrances, pussent récolter dans la joie, a déjà dû les récompenser au ciel. Pour eux se sera réaliser là-haut la parole du psalmiste : *Veniet cum exultatione portantes manipulos*, car Dieu ouvre son paradis à deux battants à de pareils serviteurs.

*
* *
*

C'est alors que Dieu choisit pour diriger la congrégation des Eudistes l'homme providentiel qui devait la conduire vers de nouvelles destinées, le très honoré Père Le Doré, qui la gouverne depuis trente-trois ans, avec une sagesse et une autorité qui n'ont d'égales que sa fière indépendance de caractère et son inébranlable énergie en face de la persécution. Inutile de faire ici son éloge. Qu'il nous suffise de rappeler que le très honoré Père Le Doré est l'une des gloires les plus pures du

clergé français, qui voit en lui le chevalier sans peur et sans reproche des droits de Dieu, l'apôtre dont le verbe, comme jadis celui de saint Paul en face de la tyrannie, ne connaît ni atténuations, ni faiblesses, quand il s'agit de venger l'honneur de l'Eglise et de Jésus-Christ.

A. B.

(A suivre).

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le premier évêque nommé par Pie X. — Le 23 août, a été sacré le premier évêque nommé par Pie X. C'est un des curés de Venise.

C'est Mgr Cavallari, archiprêtre de Saint Pierre in Castello, l'une des paroisses les plus importantes de Venise.

Dès son élection, le Saint-Père a assuré les Vénitiens qu'il ne voulait pas les quitter, qu'il resterait leur patriarche. L'une de ses premières lettres, le 4 août, fut pour son vicaire général, Mgr Mion, qu'il confirmait dans ses fonctions en lui donnant les pouvoirs les plus étendus.

Pour exercer les fonctions épiscopales, il a aussitôt choisi un des curés de Venise, Mgr Cavallari.

La semaine dernière, Mgr Cavallari a été appelé d'urgence à Rome. Pie X lui a appris qu'il le faisait évêque titulaire de Philadelphie et pro-vicaire général

du patriarcat de Venise. Il lui disait en outre de se faire sacrer évêque sans tarder.

Cette consécration épiscopale a eu lieu hier matin dans la chapelle des missionnaires franciscaines, via Giusti.

L'évêque consécrateur était S. Em. le cardinal Satolli, assisté de Mgr Barone, archevêque titulaire de Militène, et de Mgr Harty, récemment sacré archevêque de Manille.

Dans l'assistance se trouvaient les représentants du chapitre de Saint-Marc, de la paroisse de Saint-Pierre in Castello, et des catholiques de Venise.

Le Souverain-Pontife a voulu recevoir dès hier soir le nouvel évêque, accompagné de ses deux frères et de plusieurs Vénitiens ; il les a retenus dans un long entretien plein de familiarité où ont été évoqués les souvenirs les plus chers au Souverain-Pontife.

Des renseignements biographiques que donne la *Diffesa* de Venise sur le nouveau prélat, il ressort que ce qui l'a désigné au choix de Pie X, c'est le zèle infatigable qu'il a déployé dans les paroisses où il a successivement été placé ; dans l'importante paroisse de Saint-Pierre qui, dans un des quartiers les plus populaires de Venise, compte 14,000 fidèles, il a fondé une foule d'œuvres : un patronage Léon XIII, une école supérieure de religion, un institut d'éducation religieuse et morale pour les fils du peuple, des associations de mères chrétiennes, d'Enfants de Marie, des cercles catholiques, enfin un comité paroissial.

En outre, Mgr Cavallari est l'un des prédicateurs les plus renommés de Venise.

Depuis longtemps, le patriarche de Venise avait exprimé autour de lui le désir de voir élever à la dignité épiscopale, le zélé curé de Saint-Pierre. On voit qu'il a, sans tarder, fait usage du pouvoir suprême pour réaliser lui-même ce désir.

— Pie X et le président de l'Œuvre des congrès. — Une importante audience a été accordée par le Pape, il y a quelque temps, à M. le comte Grosoli.

Le jour même de l'élection de Pie X, dans une courte visite qu'il put faire au nouveau pontife dans sa cellule du conclave, le comte Grosoli lui avait remis sa démission de président de l'Œuvre des congrès. On sait que d'après les statuts, c'est le Souverain-Pontife lui-même qui choisit ce chef de l'action catholique italienne, et M. le comte Grosoli s'empressait d'obéir à la lettre et à l'esprit de ces statuts.

Pie X exprima sur-le-champ sa volonté de le confirmer dans cette charge. Ce fut M. le comte Grosoli qui lui demanda de prendre son temps et d'agir ensuite avec la plus entière liberté.

Samedi soir, le comte Grosoli lui exposa de nouveau l'esprit dans lequel il avait présidé depuis un an l'Œuvre des congrès, s'efforçant d'unir « vieux » et « jeunes » dans une action commune, portant une attention toute spéciale aux institutions économico-sociales. C'était par acquit de conscience que le comte

Grosoli faisait cet exposé au Saint-Père. L'ancien patriarche de Venise, il le savait bien, avait suivi de très près les incidents du mouvement catholique d'Italie en ces derniers temps.

Pie X rappela alors au comte Grosoli que c'était seulement sur ses instances qu'il ne l'avait point confirmé le soir même de son élection. « Depuis lors, ajouta-t-il, comme vous Nous l'avez demandé, Nous avons réfléchi devant Dieu, Nous avons prié. Et Nous sommes sûr d'interpréter la volonté de Dieu, en vous confirmant dans cette charge de président général de l'Œuvre des Congrès. Nous attendons de votre action et de votre dévouement qui Nous sont pleinement connus, le plus grand bien pour l'Italie.

Le comte Grosoli parla encore au Pape du tout prochain congrès national de Bologne ; il exposa les résolutions prises à Rome dans la réunion du comité permanent, en vue de remplacer désormais dans les congrès, les grandes séances académiques, par des discussions plus prosaïques, mais plus pratiques. Nos lecteurs se souviendront que nous avons exposé en son temps cette importante réforme de la méthode des congrès.

Le pape a pleinement approuvé ce qui avait été décidé alors.

A ses visiteurs, Pie X aime à répéter en ce moment-ci : « A ceux qui vous demandent ce que fait le Pape, répondez qu'il ne fait rien. Le Pape étudie, observe, prie, et lorsqu'il jugera le moment venu, il publiera une Encyclique aussi courte et aussi claire que possible.

FRANCE. — Pie X et les évêques de France. — A son retour de Rome, S. Em. le cardinal Langenieux, archevêque de Reims, vient d'adresser une lettre au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de l'élection de Pie X.

« Nous en détachons ces passages :

Très au courant des questions sociales, Pie X a travaillé plus que personne, dans son diocèse à l'amélioration du sort des ouvriers, et c'est avec amour et conviction qu'il reprendra, sur ce terrain, l'œuvre pacificatrice de Léon XIII.

La note caractéristique de son tempérament, c'est la bonté.

Les traits de sa physionomie rappellent la figure si sympathique de Pie IX, et, déjà à la façon dont il accueille tout le monde, au soin qu'il prend de réduire au minimum un cérémonial et des honneurs dont il voudrait s'affranchir, à la condescendance si aimable et si aisée qu'il témoigne aux plus humbles, on sent que le nom seul a changé et que Pie X, comme le patriarche de Venise, comme l'évêque de Mantoue, comme le doyen de Salzano et le curé de Tombolo, sera, avant tout et par-dessus tout, le Père de son peuple, le pasteur qui veillera avec une vigilance expérimentée sur les brebis, sur le clergé qu'il a appris à connaître au séminaire de Trévise, et aussi sur les agneaux, sur les fidèles, sur tous, mais à l'exemple du Seigneur Jésus Christ, de préférence sur les moindres, qui seront plus aimés parce qu'ils sont plus délaissés et plus à plaindre.

En un temps où la démocratie, qu'elle que soit la forme des gouvernements, tient en ses mains les destinées des nations, à l'aurore d'un siècle qui réclame, au nom de la justice sociale, des réformes opportunes et nécessaires dans le monde du travail et qui redoute des crises violentes, des bouleversements provoqués par les excès mêmes du socialisme, il est providentiel que l'Eglise catholique ait à sa tête un Pape sorti des rangs du peuple, dont la sollicitude paternelle est acquise aux classes laborieuses et dont la voix sera moins suspecte, peut-être, aux masses ouvrières soulevées par la Révolution.

ANGLETERRE — Conversions. — Le mouvement des conversions au catholicisme ne paraît pas se ralentir en Angleterre. Les fameux « Coroley Fathers » — sorte de Congrégation anglicane dont les membres, tous gens distingués, se vouent surtout à la prédication — semblent se convertir tous les uns après les autres. Depuis que le plus illustre d'entre eux, le célèbre P. Maturin a fait son abjuration, il y a environ quatre ans, son exemple a été fréquemment suivi par ses confrères. Tout dernièrement encore, on annonçait que l'un d'entre eux venait d'être reçu dans le sein de l'Eglise catholique. La semaine dernière a été signalée par l'abjuration d'un ministre, le Révérend M. Williams, laquelle aura peut-être des conséquences aussi considérables que celle de M. Evans, qui amena dans le sein de l'Eglise catholique presque toute la paroisse anglicane de Saint-Michel, dans Shouditch, dont il était le pasteur. M. Williams était un des vicaires de l'église Saint-Clément, située

dans un des districts les plus pauvres du quartier de Notting Hill, car l'extrême misère se rencontre à la fois dans l'ouest et dans l'est de Londres. Stimulé par le zèle apostolique des trois Oblats de Saint-Charles qui desservent la paroisse catholique de Saint-François d'Assise, M. Willams travaillait avec une charité et une ardeur infatigables à soulager la misère de ses paroissiens, et jouissait d'une grande influence parmi eux. Par exemple, il avait des préventions aussi violentes qu'injustes contre le catholicisme, et s'efforçait de mettre toutes les familles qu'il visitait en garde contre les œuvres catholiques. Pendant longtemps il fit obstacle et aux Petites-Sœurs de l'Assomption, dont le sublime dévouement opère des miracles dans les bouges de Notting Dale. Aujourd'hui, l'action de ces admirables religieuses s'exerce sans entraves, car le premier acte de M. Williams, après sa conversion, a été d'aller chez tous ses anciens paroissiens pour rétracter ce qu'il avait dit contre les catholiques. Dernièrement, il assistait aux offices dans l'église de Saint-François d'Assise, et il s'était fait accompagner de plusieurs de ses ouailles de Saint-Clément.

LES BENELECTINS

Et les Passionistes anglais



N a publié à Londres la correspondance diplomatique échangée entre la France et l'Angleterre, relativement à l'application de la loi sur les associations aux Passionnistes anglais de Paris et aux Bénédictins anglais de Douai.

C'est une brochure de 31 grandes pages, renfermant 37 documents qui n'apprennent rien de bien nouveau. Elle énumère, d'après le résumé des Agences, que nous citons, les tentatives infructueuses faites par le gouvernement anglais pour soustraire les congrégations anglaises à l'application de la loi française, et elle donne les réponses de M. Delcassé.

Dans une lettre du 20 mars 1903, M. Delcassé rappelle à l'ambassadeur d'Angleterre que, par décision du 25 novembre 1825, le conseil privé du roi d'Angleterre a reconnu que le collège des Bénédictins de Douai était un établissement français qui n'avait pas droits aux indemnités prévues par le traité de 1814, en compensation d'anciens biens vendus pendant la Révolution. De plus, l'ordonnance du roi de France du 17 septembre 1817 prescrivait que les biens non vendus, restitués aux établissements anglais, fussent placés sous la tutelle et sous le contrôle du ministère de l'intérieur.

Sir Edmund Monson écrit le 24 mars 1903, à lord Lansdowne, qu'il serait difficile pour le gouvernement anglais de prendre officiellement en mains la cause des Bénédictins anglais.

Le Livre bleu contient la protestation d'une Société civile, dite Société de Douai, déclarant que la conduite du gouvernement français est infâme, que le gouvernement vole et expulse des sujets anglais, saisit et confisque des biens que la Société civile anglaise de Douai aurait mis à la disposition des Bénédictins.

La société civile demande à l'opinion publique

anglaise de ne pas tolérer que le gouvernement anglais ait la faiblesse d'acquiescer à un acte aussi stupide de spoliation et d'injustice commis au préjudice de sujets anglais.

Le 29 juillet, l'ambassadeur anglais explique à son gouvernement que la protestation de la Société civile de Douai expose les faits d'une manière inexacte. Il est faux que le collège et le monastère de Douai aient été confisqués. La liquidation des Bénédictins n'a autorité que sur des biens mobiliers dont la valeur ne dépasse pas 37,500 francs. Cette somme sera employée pour la presque totalité à régler les factures des fournisseurs laissées impayées par les Bénédictins.

En ce qui concerne les immeubles, le monastère et le collège dépendent du ministère des cultes de France. Le bureau des fondations anglaises de ce ministère en a toujours été l'administrateur ; les Bénédictins n'étaient que des locataires. Un autre immeuble appartient bien à la Société civile de Douai ; mais la liquidation ne l'a pas touché.

Enfin, le bureau des fondations anglaises conclut à réserver aux Bénédictins le montant des bourses destinées à entretenir les étudiants en France. Ainsi, tout indique que l'administration française désire conserver aux Bénédictins anglais leurs droits immobiliers, pourvu que rien ne soit modifié à la constitution des fondations anglaises.

Dans une dépêche du 27 mars, sir Edmund Monson dit :

« M. Delcassé déclare ne pas avoir perdu de vue le cas des Bénédictins de Douai. Quant aux Passionnistes de l'avenue Hoche, il espère qu'on les remplacera par des prêtres séculiers. »

Le 2 avril 1903, le chargé d'affaires d'Angleterre informe en effet son gouvernement que les Bénédictins vont être expulsés la semaine suivante et que leurs biens seront confisqués.

Le 4 août 1903, l'ambassadeur d'Angleterre informe à son tour son gouvernement que des prêtres séculiers de Liverpool, dont les noms ont été soumis au gouvernement français, remplaceront provisoirement les Passionnistes anglais dans la chapelle de l'avenue Hoche, et que l'autorisation provisoire qui leur est accordée sera très probablement transformée en autorisation définitive une fois les formalités remplies.
